



Communiqué de presse

Prime pour les psychologues dans le réseau de la santé et des services sociaux

Montréal, le 9 janvier 2012 – La FPPE a appris en décembre que les psychologues dans le réseau de la santé et des services sociaux recevront à partir de janvier une prime variant de 12% à 15% selon le nombre d'heures de travail (entre 28h/s et 35h/s). Il n'y aura pas de primes pour les psychologues travaillant moins de 56 heures par 2 semaines (ou moins de 28h/s). Ces primes ne sont pas admissibles au RREGOP, toutefois. Plusieurs inconnues restent à identifier, notamment s'il y a de l'argent neuf dans le réseau ou si les établissements devront prendre l'argent à même leur budget actuel de fonctionnement. Et on ignore la durée de l'entente, mais il semble que ce soit pour jusqu'en 2015.

Dans un contexte de difficulté à attirer et à maintenir à l'emploi des commissions scolaires les psychologues, de telles primes dans le réseau de la santé et des services sociaux vont accroître les problèmes, ce qui serait très mauvais pour les élèves qui ont déjà peu accès aux ressources des psychologues.

La FPPE a immédiatement fait les démarches pour arriver à une entente similaire dans le réseau des commissions scolaires. La coordination de la CSQ fera les démarches auprès de la partie patronale nationale pour démarrer les pourparlers pour arriver à une entente. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure que des développements se produiront.

Les textes de l'entente du réseau de la santé et des services sociaux ne sont pas encore écrits. Qu'ils le seront, la FPPE les rendra disponibles aux membres.

Profils de la FPPE-CSQ et de la CSQ

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) représente 20 syndicats regroupant 6 800 membres répartis dans la quasi-totalité des commissions scolaires du Québec, francophones, anglophones, Crie et Kativik. Elle compte parmi ses membres différentes catégories de personnel dans les secteurs administratif, pédagogique et dans les services directs aux élèves (entre autres, psychologues, psychoéducatrices et psychoéducateurs, orthophonistes, conseillères et conseillers d'orientation, orthopédagogues, animatrices et animateurs à la vie spirituelle et l'engagement communautaire).

La CSQ représente plus de 180 000 membres, dont plus de 100 000 font partie du personnel de l'éducation. Elle est l'organisation syndicale la plus importante en éducation au Québec. La CSQ est également présente dans les secteurs de la santé et des services sociaux, des services de garde, du municipal, des loisirs, de la culture, du communautaire et des communications.

– 30 –

Renseignements

Jean Falardeau

Président

Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec
(CSQ)

(514) 356-0505 poste 2060

(800) 361-1131 poste 2060

Karine Lapierre

Conseillère en communication, FPPE-CSQ

Cellulaire : 514-213-7784

Courriel : fppe.lapierre.karine@csq.qc.net